

nière; ce qui fait douter si elle prendra une résolution sur des propositions que la Cour de Londres lui a faites depuis peu; quoique ces propositions n'ayent pour objet que la conclusion d'une Alliance entre la République, les Rois d'Angleterre & de Sardaigne, & la Reine de Hongrie, pour la défense & la conservation mutuelle de la Lombardie, & des Provinces de l'Etat de Venise, qui y sont limitrophes.

Teneur des
Traités en
tre les Rois
d'Angleter-
re & de Sar-
daigne & la
Reine de
Hongrie.

Ces propositions furent faites au Sénat en même-tems qu'on lui déclara que le Roi de la Grande Bretagne avoit conclu avec le Roi de Sardaigne, un Traité par lequel S. M. Britannique s'oblige de donner à ce Prince, pendant le tems de la guerre, un subside de cinquante mille livres sterlings par an. Le Traité ménagé par l'Angleterre entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne, fut également annoncé à la République, avec ce qu'il contient. Comme nous n'en avons pas encore rapporté les articles, nous le ferons ici en substance. Par ce Traité la Reine de Hongrie s'engage de céder, en toute propriété au Roi de Sardaigne, après la guerre terminée, le Pavese & le Vigevanese, avec les forteresses de Pavie, de Voghere & de Vigevano, outre quelques districts voisins des Vallées de la Sessia, à la charge, par le Roi de Sardaigne, de défendre la Reine de Hongrie, contre ses ennemis en Italie, & de lui garantir la possession des Etats qu'elle y conservera; savoir, le Milanese avec ses dépendances, comme le Cremonois, le Lodese & la Lomelline; le Duché de Mantoue, avec les districts qui en dépendent, & les Etats de Parme & de Plaisance.

Telle est la teneur des Traités nouvellement conclus pour faire échoüer les desseins de la Cour